

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3564)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 579

présenté par
Mme Gaillard

ARTICLE 9

À la fin de la dernière phrase de l'alinéa 16, substituer aux mots :

« des collectivités demandresses »

les mots :

« de ces collectivités ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.